Des députés bruxellois ont-ils contribué à la libération d'un terroriste?

17/08/2016 à 20h22

Ainsi posée, la question est brutale et polémique. Ceux qui la posent sont des élus de la N-VA et du MR, qui demandent à la commission d'enquête parlementaire consacrée aux attentats de Bruxelles de s'en saisir. En 2004, un Bruxellois d'origine marocaine, Oussama Atar, est arrêté en Irak. Les autorités américaines le soupçonnent de convoyer des armes depuis la Syrie. L'enquête ne débouche sur aucun fait concret, mais le jeune homme est condamné à 25 ans de prison pour avoir franchi sans visa la frontière entre la Syrie et l'Irak. La peine sera finalement ramenée à 10 ans.

Emprisonné à Abou Ghraib

Le Bruxellois de 20 ans est notamment incarcéré à la sinistre prison d'Abou Ghraib. Ses conditions de détention affectent sa santé, au point qu'en Belgique, à l'appel de son avocat, Amnesty International et des élus bruxellois se mobilisent pour réclamer sa libération. Finalement, en 2012, les autorités irakiennes renvoient Oussama Atar en Belgique. Peu de temps après, il disparaîtra dans la nature.

Aujourd'hui, les autorités judiciaires et la police le soupçonnent d'avoir été impliqué dans la préparation des attentats de Bruxelles du 22 mars. De quoi faire hurler le député MR Alain Destexhe, qui demande à la commission d'enquête de tirer au clair le rôle joué par Amnesty et les élus bruxellois dans la remise en liberté de celui qui se serait avéré être un dangereux islamiste radical.

Un élu se défend

À l'époque, Ahmed Mouhssin était député bruxellois Ecolo. Avec des collègues du PS et du cdH, il s'est engagé en faveur de la remise en liberté du jeune Bruxellois. Il assume parfaitement cet engagement.

"Les éléments dont nous disposions, c'est qu'il avait de graves ennuis de santé et qu'il risquait de mourir. Et donc ne pas intervenir, c'était un peu le condamner à mort. On s'est donc sentis obligés d'intervenir. C'était également des conditions de détention extrêmes puisqu'on parle de la prison d'Abou Ghraib, où les gens étaient torturés. (…) À l'époque, rien ne laissait penser qu'il était un présumé terroriste. Les seuls éléments dont on disposait, c'étaient les informations officielles selon lesquelles il avait été condamné, parce qu'il ne disposait pas des titres pour pouvoir voyager en Irak."

Oussama Atar était tellement peu considéré comme un présumé terroriste qu'il a bénéficié de l'intervention des Affaires étrangères belges, à l'origine de sa remise en liberté. Et qui était le ministre concerné en 2012, quand le jeune Bruxellois a finalement été remis aux autorités belges ? Didier Reynders, l'actuel patron de la régionale bruxelloise du parti… d'Alain Destexhe.

RTBF.be